

**C.F.D.T. – Sébastien CWIKLINSKI**  
**C.G.T – Adrien PETTRE**  
**F.O – Hélène MARTIN**

Référence No

Date 23 février 2022

Objet **Convocation – NAO 2021 – 1<sup>ère</sup> réunion**

Madame, Messieurs les Délégués Syndicaux Centraux,

Conformément aux dispositions de l'article L.2242-15 et suivants du Code du travail, nous vous convions à une première réunion de Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires qui se tiendra le :

**Vendredi 11 mars 2022**

**de 10h00 à 11h50**

En visio-conférence

*(Vous recevrez prochainement le lien Teams vous permettant de vous connecter à distance)*

Nous vous rappelons la possibilité pour chacun d'être accompagné de 3 personnes, dont vous voudrez bien nous faire parvenir le nom pour le lundi 7 mars au plus tard.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, Messieurs les Délégués Syndicaux Centraux, à l'assurance de toute notre considération.

David KOGINSKY  
Responsable des Affaires Sociales

